



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 8387

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur le poids des réglementations et des charges sociales qui pèsent sur les activités des artisans, des commerçants et des petites entreprises. Ces chefs d'entreprise, qui participent de manière active à la vie économique locale, voient de plus en plus leur outil de travail fragilisé par l'augmentation des charges sociales, une réglementation de plus en plus stricte qui les contraint à remplir des formalités administratives au détriment du développement de leur activité et de leur chiffre d'affaire. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de soutenir et de relancer ces secteurs d'activité.

Texte de la réponse

S'agissant des charges sociales, le Gouvernement a décidé d'alléger celles qui pèsent directement sur les revenus tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, par un transfert du coût de l'assurance maladie sur la contribution sociale généralisée qui touche l'ensemble des revenus. Aussi, les travailleurs indépendants non agricoles, comme les salariés, en contrepartie d'une augmentation de 4,1 % du taux de la CSG, vont bénéficier d'une baisse du taux de l'assurance maladie qui passera, au 1er janvier 1998 de 11,40 % à 5,90 % pour un revenu inférieur ou égal à un plafond de la sécurité sociale et de 11,40 % à 5,35 % pour la part de revenu comprise entre un plafond et cinq plafonds de la sécurité sociale. Particulièrement crucial pour les très petites entreprises, ce problème des charges appelle également une réforme de la taxe professionnelle, qui est un des chantiers prioritaires du Gouvernement. En matière d'allègement des charges, la marge de manoeuvre est toutefois étroite car une baisse du niveau des prélèvements doit rester conciliable avec le maintien de l'équilibre du budget de l'Etat et de chacun des régimes sociaux. Par ailleurs, madame le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat a présenté, au nom du Gouvernement, le 3 décembre dernier, à l'occasion d'une communication en conseil des ministres, une première série de 37 mesures qui concourront à alléger la gestion administrative des PME. Ces mesures s'articulent autour des grands axes d'actions suivants : permettre la création d'une PME dans un délai très bref (un jour franc) ; simplifier le bulletin de paie, notamment pour les TPE (plus d'un million de bulletins de paie seraient encore rédigés à la main) et éviter au chef d'entreprise d'avoir à faire les calculs des cotisations chaque mois ; harmoniser les dates d'échéance de plusieurs déclarations, tant sociales que fiscales, et éviter plusieurs transcriptions des mêmes informations ; supprimer ou alléger les obligations déclaratives, par exemple les déclarations d'échanges de biens intra communautaires pour des montants faibles, les enquêtes statistiques, mais également les obligations comptables ; coordonner les exigences des services et faire qu'ils se transmettent les informations (c'est, par exemple, le trésorier-payeur général qui recueillera auprès des organismes fiscaux et sociaux, notamment l'URSSAF, les informations nécessaires pour qu'une entreprise puisse présenter sa candidature à un marché public) ; supprimer ou réduire les contraintes administratives qui freinent le développement de nouvelles activités (par exemple prendre en compte les moyens modernes de transmission qui permettent l'activité de TPE au domicile du chef d'entreprise) ; juguler la prolifération de

nouvelles procédures. L'allègement et la diminution de la fréquence des enquêtes statistiques, particulièrement auprès des entreprises de moins de 20 salariés, seront également entreprise en 1998. Il s'agit d'une première étape dont un comité interministériel présidé par le Premier ministre dressera le bilan en septembre 1998, en même temps que seront examinées de nouvelles propositions.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8387

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4860

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 587